

**L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DES
FONDS STRUCTURELS EN
FRANCE 2000-2006**

Georges Guignabel

**Ministère de l'écologie et du
développement durable**

georges.guignabel@ecologie.gouv.fr

PLAN

- Une présentation du contexte de la planification française avant de développer le dispositif mis en place pour l'évaluation environnementale
- 1 Le contexte
 - Institutionnel
 - Financier
- 2 La démarche d'évaluation environnementale
 - Profil environnemental régional
 - Évaluation des effets sur l'environnement
 - Suivi

1

LE CONTEXTE

- Un ministère intégrant les responsabilités de l'environnement et de l'aménagement du territoire
- Des directions régionales de l'environnement (DIREN) déjà anciennes, mais en forte expansion
- Une perspective de développement durable et un effort financier important en faveur de l'environnement

Le contexte institutionnel

- Un ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE) : services en charge de l'environnement et Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR)
- Une ministre « verte », influente dans le Gouvernement (minorité de blocage)
- Des programmes préparés au titre des fonds structurels (DOCUP) et des CPER (contrepartie financière de la France)

La planification française

- Les contrats de plan Etat-Régions sont la contrepartie financière de la France aux fonds structurels européens
- Ces contrats sont élaborés et négociés dans chaque région (26) par l'Etat (le préfet de région) et le Conseil régional (Président du Conseil Régional)
- CPER et DOCUP sont préparés de manière étroitement coordonnée

Le contexte financier

- Une volonté d'inscrire les outils de programmation régionale et d'allocation des fonds européens dans une perspective de **développement durable**, visant notamment une prise en compte explicite de l'environnement.
- Un effort financier important en faveur de l'environnement
- Les crédits en faveur de l'environnement ont été **multipliés par 2,5** par rapport à l'exercice précédant (1993-1999)
- Des actions sectorielles et un **volet territorial** : 20% des crédits en faveur des pays et des agglomérations

L'importance de l'effort en faveur de l'environnement

- Les cofinancements européens dans le champ de l'environnement *stricto sensu* (protection de la nature, gestion de la ressource en eau, lutte contre les pollutions) représentent environ **450 millions €**
- Les crédits affectés par l'Etat français aux volets environnement des CPER s'élèvent pour la période 2000-2006 à **490 millions €**
- Environ **3% du montant total**
- Des **programmes interrégionaux** (80 millions d'€ pour le programme Loire grandeur nature)

Actions contractualisées et engagements financiers

SECTEURS DE L'ENVIRONNEMENT	MONTANT EN EURO
GESTION DE L'ESPACE	204 100 000
GESTION DE L'EAU	201 500 000
GESTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES	67 500 000
CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT	16 900 000
TOTAL ENVIRONNEMENT	490 000 000

2

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- Les textes réglementaires
- La démarche d'évaluation
environnementale

Les textes réglementaires

- Des textes tardifs
- Qui définissent des priorités parfois un peu contradictoires (évaluation environnementale ou évaluation en terme de développement durable)
- Une absence de participation du public
- Circulaire MATE 11 mai 1999 (visant les CPER)
 - « estimation complète de l'intérêt et de l'impact de chaque programme », « mettre en place un profil environnemental de la région », « mettre en place des indicateurs de suivi des politiques »
- Circulaire MATE 20 août 2001
 - « profil environnemental régional », « évaluation environnementale ex-ante », « tableau de bord de suivi »

Une démarche en 3 étapes

Profil environnemental et évaluation ex ante	Analyse des effets sur l'environnement	Suivi
Identification et hiérarchisation des objectifs environnementaux	Identification des effets sur l'environnement des programmes	Renseignement des indicateurs correspondants Suivi des effets sur l'environnement par programme et par enjeu
Repérage des enjeux environnementaux concernés par les différents programmes	Choix des effets à évaluer de manière plus approfondie	Confrontation à l'évolution de la situation régionale en matière d'environnement

Profil environnemental régional

Phase 1 : diagnostic

- Par dimension et par domaines : *de 10 à 20 fiches de 2 ou 3 pages*
- **Caractéristiques majeures**
 - - Forces et faiblesses
 - - Données factuelles
 - - Politiques suivies
 - - Grandes tendances évolutives
- **Objectifs de référence**
 - - Engagements internationaux
 - - Politiques nationales
 - - Politiques régionales
 - - Politiques locales
- **Synthèse** : *quelques lignes par domaine*

Profil environnemental régional

Phase 2 : enjeux, orientations et indicateurs

- *5 à 10 fiches d'une ou deux pages*
- **Enjeux**
 - Enjeux régionaux
 - Enjeux territorialisés
 - Enjeux transversaux
- **Orientations stratégiques**
- **Indicateurs** : *de 10 à 20 indicateurs*
- **Synthèse** : *un tableau*

L'analyse des effets sur l'environnement

- Une démarche simple
- Souvent réalisée pour partie après le lancement des opérations
- Elle apprécie la cohérence de la stratégie sous tendue par les programmes
- Elle apprécie l'importance de leurs effets par rapport à la situation environnementale (profil environnemental)

Critères de sélection des programmes qui ont des incidences sur l'environnement

- Importance des impacts potentiels directs négatifs (et montant du programme)
- Importance des impacts potentiels directs positifs (et montant du programme)
- Impacts potentiels négatifs ou positifs **selon les modalités de mise en œuvre**
- Programmes non portés par la DIREN mais affichant des objectifs de prise en compte de l'environnement

Les critères environnementaux retenus (Nord-Pas-de-Calais)

- Patrimoine naturel et paysager
- Dynamique urbaine et périurbaine
- Espaces dégradés : fiches industrielles et urbaines
- Pollution industrielle des sols
- Erosion et dégradation des sols agricoles
- Ressources en matériaux : sous sol et terrils
- Ressources en eaux souterraines
- Cours d'eau, canaux et milieux aquatiques
- Eaux littorales et milieux marins et estuariens
- Air, effet de serre et maîtrise de l'énergie
- Déchets ménagers et des collectivités
- Risques technologiques
- Bruit
- Education, sensibilisation et formation à l'environnement

Le dispositif de suivi

Contrats de Plan Etat Région

Programmes européens (fonds structurels objectifs 1 et 2)

Programmes dédiés à l'environnement et financés MEDD

Autres programmes

- Suivi financier
affectation et consommation crédits
- Suivi physique
réalisations
- Suivi des effets sur l'environnement
résultats sur l'environnement

→ Suivi de la prise en compte de l'environnement dans ces programmes et de leurs effets sur l'environnement

2 niveaux

REGIONAL



NATIONAL

CONCLUSION

- Une démarche simple et robuste qui peut être mise en place rapidement
- Une démarche progressive
- Une démarche très inégalement mise en œuvre dans les régions
- Un acquis pour la génération 2007-2013 : le profil environnemental régional